

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas avoir reçu une telle communication au cours des dix ou 15 derniers jours, bien que cette question ait été soulevée par le premier ministre Bourassa lors de la conférence des premiers ministres à l'occasion d'un entretien qu'il a eu avec moi.

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE CONFLIT JUDÉO-ARABE—LES DÉMARCHES DU CANADA EN VUE D'UN ACCORD

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Elle concerne la situation dangereuse qui règne au Moyen-Orient, situation qui a été en empirant ces derniers jours. Le premier ministre suppléant pourrait-il nous dire quelles démarches a fait ou va faire le Canada, particulièrement auprès de l'Égypte et d'Israël, en vue d'un accord éventuel?

[Français]

M. André Ouellet (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien...

[Traduction]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ma question s'adressait à un ministre et j'ai le droit d'obtenir une réponse d'un ministre et non d'un secrétaire parlementaire. Si le ministre ne peut me répondre maintenant, il peut le faire la semaine prochaine. Les secrétaires parlementaires ne sont pas ici pour répondre aux questions destinées à des ministres qui parcourent toute l'Afrique, en dépensant sans compter l'argent des contribuables canadiens.

Des voix: Oh, oh!

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, j'aimerais poser une question au président...

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je m'excuse auprès de l'honorable député de Joliette. L'honorable secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, je pense qu'aucune disposition du Règlement n'empêche un secrétaire parlementaire de donner une réponse aux honorables députés de l'opposition.

J'aurais été en mesure de répondre au très honorable député, mais s'il veut attendre le retour du ministre, qui a fait un voyage très fructueux en Afrique, il sera ici lundi et pourra répondre au très honorable député, s'il est vraiment intéressé à obtenir une réponse.

[Traduction]

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Je désire des réponses de la part de ministres, et non de simples secrétaires.

Des voix: Oh, oh!

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

LES RAPPORTS FINALS DE LA COMMISSION

[Français]

M. La Salle: Monsieur le président, j'aimerais, en l'absence du très honorable premier ministre, poser une question au président du Conseil du Trésor.

Je me référerai à la lettre de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, signée par MM. Dunton et Gagnon, dans laquelle il est écrit bien clairement:

Nous formons le vœu que le gouvernement soit en mesure de favoriser la poursuite des travaux sur les problèmes fondamentaux de la dualité canadienne.

L'honorable ministre serait-il en mesure de dire, aujourd'hui, si le gouvernement a l'intention de faire en sorte que ces travaux soient continués, et qu'un rapport soit présenté à la Chambre?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, aucune décision définitive n'a été prise jusqu'à présent à ce sujet, mais je peux assurer l'honorable député que toute décision qui pourrait être prise sera annoncée à la Chambre.

LA DÉFINITION DES MOTS «FRANCOPHONE» ET «ANGLOPHONE» DANS L'ADMINISTRATION

[Traduction]

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, une question connexe, que je devrais peut-être poser au président du Conseil du Trésor, premier ministre suppléant. Vu les déclarations contradictoires sur la définition du mot «francophone», soit celle du premier ministre à la Chambre le 2 février, selon laquelle ce concept ne tient pas à l'origine ethnique, et celle du secrétaire d'État, chargé de donner suite à la politique en la matière, pour qui c'est la langue maternelle qui compte, le premier ministre suppléant nous dirait-il le point de vue du gouvernement sur cet intéressant sujet d'actualité?

L'hon. C. M. Drury (premier ministre suppléant): Je préférerais que ce débat se déroulat au comité plutôt qu'à la Chambre, mais il est bien entendu, je pense, que les vocables «francophone» ou «anglophone» se rapportent à la langue maternelle des deux grands groupes ethniques du pays.

[Français]

M. La Salle: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

J'aimerais demander à l'honorable ministre si la politique visant à établir, dans la Fonction publique, pour les prochaines années, un équilibre entre les francophones et les anglophones a été préconisée, compte tenu des rapports de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, dans toutes les décisions d'ordre politique on a tenu compte des recommandations de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.